

Commune de Féternes

Nombre de membres A l'ouverture de la séance		
En exercice	Présents	Votants
15	10	10

Le treize septembre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Maxime JULLIARD, Maire.

Etaient présents :

M. Julliard Maxime, Maire, Mme Bernadette Bouvier, Mme Dominique Lacroix, M. Cyprien TOURNIER, Adjoints, Mme Annie Mayer, Mme Louissette Beetschen, Mme Christel Felisaz, Mme Valérie Boulet, Mme Géraldine Lacroix, M. Kristopher Degardin

Date de la convocation
9 septembre 2023

Absents représentés :

M. Didier Lacroix donne pouvoir à Mme Valérie Boulet
M. Christophe BAUD donne pouvoir à M. Kristopher Degardin

Date d'approbation du procès-verbal
11 octobre 2023

Absents :

M. Bernard Ducret
M. Jérôme Preti
M. Paul Chappuis

Date d'affichage du procès- verbal
16 octobre 2023

Secrétaire de séance : M. Cyprien Tournier

Avant la séance du conseil municipal, la conseillère en Energie du Syane a exposé aux élus le bilan énergétique des bâtiments communaux afin de faire un état des lieux énergétique de la commune.

D2023-077-DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE « 6232 – FETES ET CEREMONIES »

Vu le code général des collectivités territoriales qui prévoit que l'organe délibérant doit désormais adopter une délibération de principe qui précède les caractéristiques principales des dépenses qui pourront être imputées au compte « 6232 -Fêtes et cérémonies ».

Sur proposition de Monsieur le Maire préconisant que soient prises en charge au compte 6232, dans la limite des crédits inscrits au budget principal, les dépenses suivantes :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers qui ont trait aux fêtes et cérémonies, tels que, par exemple, les diverses prestations, cocktails et collations servis lors de cérémonies, de réunions de travail avec des représentants des collectivités ;
- Les présents offerts à l'occasion de divers événements : réceptions, échanges entre collectivités, départs d'agents ou d'élus ;
- Les frais de restauration, de séjour et de transports des élus et agents de la commune lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres régionales ou nationales, organisées en rapport avec les domaines de compétence de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE que les dépenses mentionnées ci-dessus ont vocation à être prises en charge au compte « 6232-Fêtes et cérémonies », dans la limite des crédits inscrits au budget PRINCIPAL

D2023-078-MANDAT SPECIAL CONGRES DES MAIRES 2023

Le 105^{ème} Congrès des maires et des présidents d'intercommunalités de France se déroulera à Paris du 20 au 23 novembre 2023.

Les élus représenteront la commune au Congrès, soit : Maxime JULLIARD, Didier LACROIX, Louissette BEETCHEN, Annie MAYER, et Valérie BOULLET.

Il est proposé que les dépenses liées à l'exercice de mandats spéciaux, à savoir, les frais de congrès, le transport, et les frais d'hébergement des élus représentant la commune au Congrès soient remboursés sur présentation d'un état des frais et des pièces justificatives afférentes, comme suit :

- Inscription au congrès : prise en charge de l'inscription au frais réel sur présentation de la facture
- Transport (train A/R) : remboursement au frais réel sur présentation des justificatifs
- Hébergement (nuitée et petit déjeuner) : remboursement au frais réel sur présentation des justificatifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE le mandat spécial à l'attention des élus désignés ci-dessus, en déplacement au Congrès des Maires 2023 à Paris et remboursement des frais comme cités ci-dessus.

.

**D2023-079-REGULARISATION DE L'ACTIF COMPTABLE DU BUDGET COMMUNAL –
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATIO N°2023-047 DU 2 MAI 2023**

Le comptable de la collectivité constate que la balance réglementaire des comptes du grand livre comptable mentionne les soldes suivants :

- Au compte 131 « subventions d'équipements transférables » : 614 510,47 €
- Au compte 133 « participations pour voirie » : 56 652,77 €

Les écritures enregistrées sur ces comptes doivent faire l'objet d'un amortissement.

Cependant, ces écritures auraient dû être enregistrées initialement aux comptes 132 et 134 et ne doivent pas faire l'objet d'amortissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

AUTORISE le comptable de la collectivité à régulariser ces écritures comptables par les écritures non budgétaires suivantes : Débit du compte 1068 pour 614.510,47 € + 56.652,77 € et crédit des comptes suivants :

- 13911 : 53 081,24 €
- 13912 : 13 333,32 €
- 13913 : 41 350,02 €
- 13918 : 36 999,96 €
- 13936 : 37 768,40 €

D2023-080- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COMITE DES FETES

Compte tenu du fait que la commande de marchandise du comité des Fêtes a bénéficié au CCAS lors de la fête de la mi-août, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser une subvention à hauteur des marchandises fournies, à savoir : 226,65 euros.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ALLOUE, au titre de l'année 2023 : 226,65 euros au Comité des Fêtes de Féternes situé à FETERNES

Les crédits nécessaires sont ouverts à l'article 6574 au Budget principal 2023.

**D2023-081- DELIBERATION PORTANT SUR L'OUVERTURE D'UNE LIGNE DE
TRESORERIE AU BUDGET PRINCIPAL 2023**

Considérant la nécessité pour la mairie de Féternes de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie notamment dans le cadre du préfinancement des opérations d'investissement en cours de réalisation et dont le versement des subventions acquises n'a pas encore été perçu,

Considérant la sollicitation auprès de plusieurs établissements bancaires pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie et leurs propositions,

Considérant que l'offre la plus avantageuse est celle du Crédit Agricole avec les conditions suivantes :

Montant : 180 000 Euros

Durée : 1 an

Taux d'intérêt trimestriel applicable : 4,59 %

Frais de dossier 180 €

Les tirages seront effectués à l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE l'ouverture d'une ligne de trésorerie, auprès du Crédit Agricole d'un montant maximum de 180 000 Euros aux conditions indiquées ci-dessus.

AUTORISE le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie, dans les conditions prévues par ledit contrat.

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à constater l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

**D2023-082- ACQUISITION DES PARCELLES DE TERRAIN CADASTREES SECTION C
N°262, 265 ET 266 LIEU-DIT « CHEZ GROBEL »**

VU l'article L. 1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;

VU l'inscription au budget principal du montant nécessaire à l'acquisition de terrains ;

CONSIDERANT l'opportunité pour la commune d'acquérir une parcelle de terrain cadastrée section C n° 262, 265 et 266, sise au lieu-dit « Chez Grobel », d'une contenance d'environ 904 m² ;

CONSIDERANT que l'acquisition des terrains susvisés est proposée à la commune de Féternes, par voie amiable, par Madame Evelyne KHAN-GUILLEY au prix d'un euro le m². ;

CONSIDERANT que ces terrains sont inscrits au PLU en zone A (Agricole),

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DONNE son accord sur le principe de l'acquisition des terrains cadastrés section C n°262, 265 et 266 d'une contenance de 904 m², sis lieudit « Chez Grobel » inscrits en zone A du PLU.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document utile à l'acquisition de ce terrain.

PRECISE que les frais de notaire seront supportés par la commune.

**D2023-083- ACQUISITION DES PARCELLES DE TERRAIN CADASTREES SECTION D
N°1789 et 1790**

VU l'article L. 1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;

VU l'inscription au budget principal du montant nécessaire à l'acquisition de terrains ;

CONSIDERANT l'opportunité pour la commune d'acquérir une parcelle de terrain cadastrée section D n° 1789 et 1790 situés respectivement impasse de l'Orme et route de Lesvaux.

CONSIDERANT que l'acquisition des terrains susvisés est proposée à la commune de Féternes, par voie amiable, par la SARL CAP PROMOTION à un prix d'un euro le m². ;

CONSIDERANT que ces terrains sont inscrits au PLU en zone UB,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DONNE son accord sur le principe de l'acquisition des terrains cadastrés section D n°1789 et 1790 situés respectivement impasse de l'Orme et route de Lesvaux inscrits en zone UB du PLU au prix d'un euros le m².

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document utile à l'acquisition de ce terrain.

PRECISE que les frais de notaire seront supportés par la commune.

D2023-084- COMTPE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Dans le cadre des délégations d'attribution du conseil municipal à Monsieur le Maire les décisions suivantes ont été prises :

✚ **Décision n° 21-2023 du 23 août 2023 :**

Décision modificative n°3 au Budget principal pour l'année 2023 ainsi qu'il suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
<i>D 2313-Immos en cours</i>		36 000 €
Total D23 – Immobilisation en cours		36 000 €
<i>D 21351 – Bâtiments publics</i>	36 000 €	
Total D21 – Immobilisations corporelles	36 000 €	

✚ **Décision n° 22-2023 du 4 septembre 2023**

Objet : MAR23-013 – Location, maintenance et services associés du parc informatique pour les écoles maternelles et primaires ainsi que les services municipaux de la mairie

Lot unique

Avenant n°1 daté du 30 août 2023 et notifié le 4 septembre 2023 au titulaire ISI SOLUTIONS.

Le montant estimatif du marché reste inchangé puisqu'il s'agit de l'ajout de lignes de prix supplémentaires au Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U)

AFFAIRES DIVERSES

1-Proposition de redécoupage des commissions

Suite au retrait de Bernard Ducret de ses fonctions d'adjoint au Maire, voici le nouvel exécutif :

- ▶ 1^{er} adjointe Bernadette Bouvier en charge de la jeunesse et des écoles.
- ▶ 2^{ème} adjoint : Didier Lacroix en charge de l'environnement et du développement durable.
- ▶ 3^{ème} adjointe Dominique Lacroix en charge de la qualité de vie et du social.
- ▶ 4^{ème} adjoint Cyprien Tournier en charge de la voirie, des bâtiments communaux et de la sécurité.
- ▶ Conseillère déléguée : Valérie Boulet en charge de l'urbanisme.
- ▶ Conseillère déléguée Louissette Beetschen en charge de l'économie et des finances.
- ▶ Conseillère déléguée Annie Mayer en charge de la communication et du patrimoine.

Il est proposé de réduire le nombre des commissions comme suit avec des objectifs clairs :

1. Ecoles et jeunesse
2. Ressources humaines
3. Finances, budgets et économie
4. Urbanisme
5. Sécurité (incendie, routière, PCS, axes de mobilités)
6. Voirie, matériel et bâtiments communaux
7. Bois et Baux communaux
8. Environnement et développement durable.
9. Qualité de vie et cérémonies
10. Communication et patrimoine.

2-Réfection des portes des anciens captages

Dernière phase de réfection des portes des anciens captages d'eau non potable de la commune.

L'entreprise la forge de Larringes est intervenue pour remplacer les portes des captages du Grand Mas et des Molliez.

Plusieurs de ces captages seront rebranchés sur des bassins ou des cuves de récupération agrémentés de pompes à bras de façon à offrir une alternative à l'utilisation de l'eau potable pour tout usage pouvant s'en passer. A l'image de ce qui a été réalisé ce printemps par le service technique au Crêt de Vougron. Aussi le carrefour de Chez-Grobel, le hameau de Sur Les Crêts et le carrefour des Menoges suivront.

3-Les jardins partagés à la Ruppaz

Les jardins partagés à la Ruppaz sont en service depuis fin mai.

La quasi-totalité des jardins sont utilisés car seulement deux n'ont pas de propriétaire sur les 11 disponibles. Ces deux jardins seront labourés pour éviter l'enrichissement.

Cornier Rénovation a été contacté pour finaliser la zinguerie du chalet et récupérer l'eau correctement.

Un espace commun avec table de pique-nique a été installé.

Le partage de matériel dans le chalet se passe très bien. Le règlement s'applique.

A prévoir une pancarte jardins partagés à l'entrée.

4-Inauguration des travaux de restauration de la salle des Fêtes

Samedi 29 juillet, ont été inaugurés les travaux de rénovation de la salle des fêtes qui porte désormais le nom de Denis Chappuis.

Maire durant 18 ans de 1977 à 1995, Denis Chappuis fut avec ses équipes à l'initiative de la construction de ce qui était à l'époque en 1987 une salle de musique pour la fanfare. Petit à petit, celle-ci a muté pour en devenir une véritable salle polyvalente capable d'accueillir simultanément ou successivement de nombreux services publics (périscolaire, pompiers, vestiaires de football, bibliothèque, garages communaux...)

L'inauguration était placée sous le signe de l'hommage à ce maire honoraire qui a tant œuvré pour la commune comme l'a rappelé l'exposition disponible dans la salle des fêtes. Une plaque a été dévoilée par la famille et le Maire à l'entrée de la salle.

Au total c'est 1 145 000 euros d'investis pour réhabiliter cette salle d'un point de vue énergétique (remplacement des huisseries, des fenêtres, des systèmes électriques...) mais également d'un point de vue pratique avec le réaménagement de la salle principale pour la conformer aux normes de sécurité et l'aménagement du sous-sol. Désormais au sous-sol se trouvent deux salles pour l'office du tourisme intercommunal, une salle pour les associations et une salle avec un sol souple pour les activités de type gym, yoga...

Tous ces travaux ont été rendus possibles par l'énergie de l'ensemble de la mairie, agents comme élus, mais aussi des entreprises et des différents partenaires financiers (l'Etat, Département de la Haute-Savoie).

5-Retour réussi pour la fête de la mi-août

Succès total pour la seconde édition de la fête de la mi-août à Féternes ! Merci aux bénévoles et élus pour toute l'organisation et merci à tous les participants qui en ont fait un succès populaire et convivial.

6-Inauguration des travaux de restauration de l'oratoire de Curninges, dévoué à St-Guérin

Inauguration des travaux de restauration de l'oratoire de Saint Guerin situé au carrefour de Curninges et datant de 1875. Une bénédiction de l'oratoire s'est tenue suivie de la bénédiction de vaches. Merci à Alain Gilardi qui a redonné des couleurs à cet édifice marquant l'entrée du village. Merci également à tous ceux qui ont contribué à sa restauration.

7-Réfection du chemin de la Fin

Les travaux de réfection du chemin de la Fin sont terminés.

En plus de la réfection de ce chemin, il est procédé à l'alimentation en eau potable d'une des habitations et l'enfouissement de l'ensemble des réseaux secs (électricité et télécom).

Dans ce secteur de nombreuses coupures surviennent du fait que la ligne se trouve exposée au vent et par certains endroits prise dans la végétation.

Une bonne coordination des travaux permettant de n'ouvrir qu'une fois le chemin. Merci à l'entreprise Dktp pour son professionnalisme.

Le montant de l'opération s'élève à 34 000 euros. Une subvention de 11 500 euros a été accordée par l'APIEME.

Cela s'inscrit dans le programme annuel de réfection des chemins qui sera déployé jusqu'à la fin du mandat. Depuis 2020 ont été remis en état les chemins de la Tour, Ripaille, Conche, Diligences, Bois Monsieur, Chez-Grobel, Sous les Ratées, La Pif, Impasse du pompage.

Cette année 64 000 euros d'investissement ont été déployés.

8-Déploiement de la fibre optique (reprise des enrobés avant les nouveaux travaux de génie civil)

Les travaux de déploiement du réseau de fibre optique se poursuivent après être restés à l'arrêt depuis plusieurs mois. Une nouvelle entreprise a repris le chantier en main.

Cette semaine est consacrée à la remise en état des voiries comprenant des tranchées ouvertes.

Le déploiement dans le reste de la commune se fera dans la foulée.

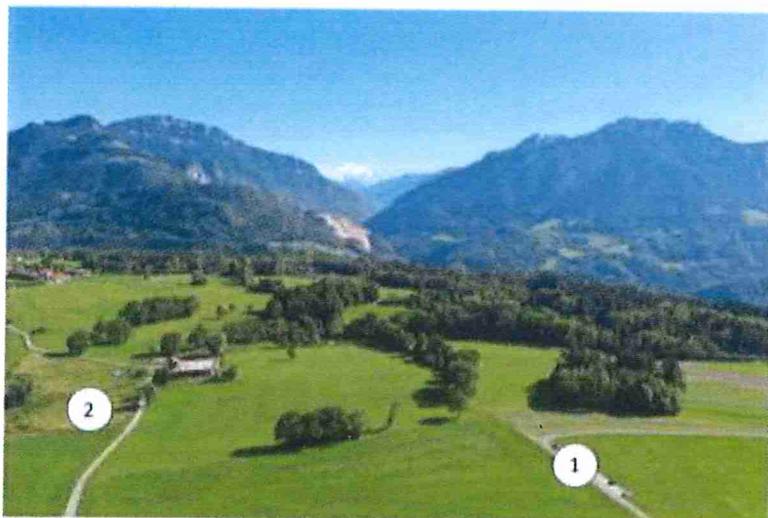
Pour rappel ces travaux sont commandés et suivis par le Syane.

Une fois l'ensemble du réseau posé et la fibre optique déployée. Un certain délai aura lieu avant la commercialisation.

La population sera informée en temps voulu.

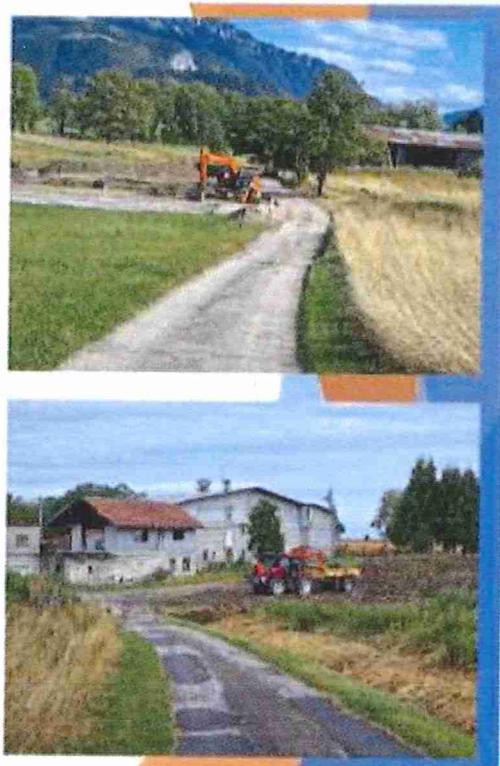
9-Travaux secteur du Nattay/Champeillant

Travaux secteur du Nattay/Champeillant



1 Parking actuel 22 places, non respect du règlement de la ZPPAUP et obstruction de la vue sur le Mont-Blanc.

2 Emplacement du parking projeté. Terrain communal en friche. Aucun impact paysager car pas visible depuis le sommet du Plateau ni la route. 35 places créées + 5'000m² rendu disponible à l'agriculture.



10-Les locaux de l'Office du Tourisme

L'office du tourisme intercommunal (OTPEVA) va installer son siège administratif à Féternes dans les salles Billat et Ouzon.

Les travaux d'aménagement sont réalisés par le service technique. Une convention de refacturation interviendra entre l'office et la commune.

Le montant du loyer par la suite s'élèvera à 1 300 euros /mois soit 15 600 euros /an.

Une permanence sera d'accueil sera assuré tous les jours.

Les travaux de placo ont démarré ce lundi. Objectif : installation au 1er novembre de l'OTPEVA dans ses nouveaux locaux.

TOUR DE TABLE

Bernadette Bouvier fait le point concernant la rentrée scolaire :

- Une apprentie a débuté le 1^{er} septembre au groupe scolaire, sur un minimum de 2 jours par semaine et un maximum de 4 jours selon ses périodes de cours.
- L'Association FC Gavot interviendra sur les temps du déjeuner certains jeudis pour la pratique d'une activité sportive entre 11h30 et 12h30 pour les primaires et 12h30-13h30 pour les maternelles. Il s'agit d'un service public gratuit pour les parents qui débutera le 28 septembre 2023.
- L'Association Lire et Faire Lire intervient les vendredis soirs.

- Au niveau des travaux, des entreprises ont été reçu pour faire le point sur le bâtiment modulaire qui devra être installé dans la cour de l'école maternelle pour accueillir les petites sections de maternelle.
- Le 14 octobre, une personne libérale interviendra sur la commune pour effectuer des « *voyages sonores* » à la Salle Léman ou au groupe scolaire. Il y aura 3 séances le matins et 3 l'après-midi. Cette personne reviendra le 3 décembre pour le Téléthon.
- Une enquête de satisfaction pour « Féternes Aventures » est à effectuer par Bernadette Bouvier, Louissette Beetschen et Kristopher Degardin.

Dominique Lacroix informe que :

- le repas des aînés aura lieu le **dimanche 8 octobre** à la Salle des Fêtes Denis Chappuis.
- le marché de Noël aura lieu le **dimanche 19 Novembre**

Elle souhaite ajouter que de nombreuses réservations sont effectuées pour la Salle Léman.

Valérie Boulet souhaite faire un point ultérieurement sur la procédure de sursis à statuer.

Annie Mayer informe que le Pays d'Art et d'Histoire fête des 20 ans **vendredi 15 septembre**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h11. La liste des délibérations et les procès-verbaux sont disponibles sur le site Internet www.feternes.fr – rubrique Vie municipale – Délibérations procès-verbaux et arrêtés municipaux et en Mairie sur demande.

Le secrétaire de séance
Cyprien TOURNIER



Pour extrait conforme
Le Maire
Maxime JULLIARD



